

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: [1]: Aviation

Artikel: Giulio Douhet, chantre du bombardement stratégique
Autor: Grand, Julien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

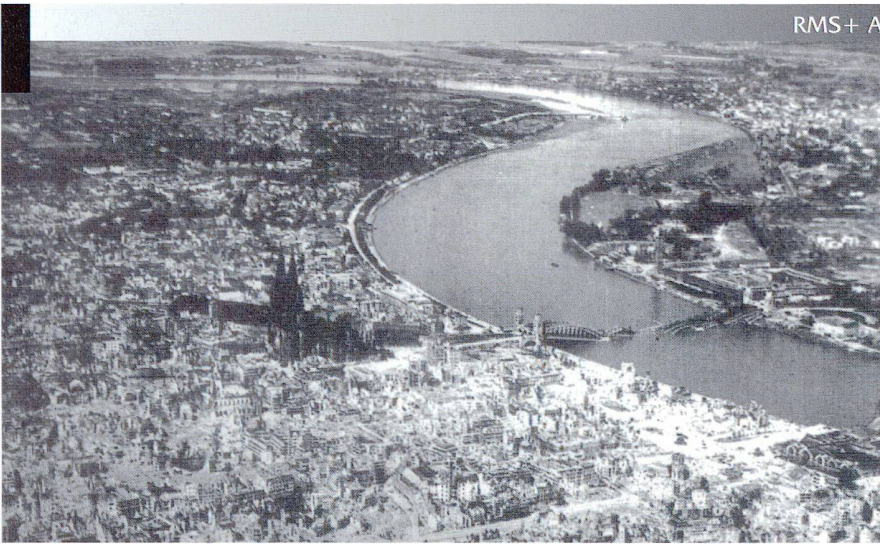
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une ville totalement ruinée lors de la Seconde Guerre mondiale. Selon Douhet, la guerre moderne devait se dérouler ainsi et de manière systématique.

Source : Facon

Giulio Douhet, chantre du bombardement stratégique

Plt Julien Grand

Officier de carrière, Forces aériennes

Souvent cité, ce penseur italien de l'entre-deux-guerres, qui a établi le bombardement à outrance en doctrine, n'a pourtant vu son œuvre principale traduite en français qu'en 2007. Étonnant pour une doctrine d'utilisation de l'arme aérienne absolument centrale et à laquelle on se rapporte lors de chaque entrée en action des forces aériennes. Cet article ne vise pas à présenter dans sa totalité la pensée de Giulio Douhet -l'entier de ce numéro thématique n'y suffirait certainement pas-, mais tend plutôt à présenter l'auteur et son œuvre et à ouvrir quelques pistes de réflexion sur celle-ci ainsi que son utilisation ultérieure.

Une vie vouée à l'établissement de sa doctrine

Giulio Douhet naît à Caserte au sein d'une famille bourgeoise le 20 mai 1869. Entré à l'académie d'artillerie et du génie de Turin en 1886, il en sort sous-lieutenant le 6 août 1888. De par cette formation d'ingénieur, il eut toujours une représentation très scientifique-rationnelle de la guerre, influencée fortement par la technique. Promu capitaine en 1900, il est affecté tout d'abord en 1902 à Gênes puis ensuite en 1906 à La Spezia. Là, il commence ses premières publications qui n'ont pourtant rien à voir avec l'aviation mais traite de l'automobile. Le 31 mars 1910, il reçoit sa promotion comme commandant de bataillon, chez les Bersaglieri et commence petit à petit à s'intéresser à l'aviation. Le 1er juillet 1912, il est ainsi affecté au premier bataillon d'aviateurs de l'armée de Turin, en tant que commandant en second. Il s'agit là non seulement d'un organe d'emploi de l'aviation mais aussi d'un lieu de conception tant doctrinal que matériel. Il en

assume le commandement comme lieutenant-colonel dès le 9 avril 1915. Sans jamais devenir pilote, il fit néanmoins la connaissance de Gianni Caproni, ingénieur et grand constructeur de l'industrie aéronautique italienne, qui aura une influence certaine sur la personne et les pensées de Douhet. Il appuya certains projets de Caproni sans se soucier de la voie hiérarchique et dut quitter ses fonctions et donc l'aéronautique de l'armée, à la fin 1914.

Chef d'état-major de la division de Milan lors de la mobilisation italienne, il est ensuite nommé commandant d'un régiment nouvellement mis sur pied et promu colonel le 2 septembre 1915. Ce régiment ne fût dans les faits jamais actif, si bien que Douhet resta durant quasiment une année sans fonction. Mais il fut finalement nommé chef d'état-major du XIIIe corps d'armée. Dans un document, tombé par des circonstances douteuses dans les mains des autorités politiques, il prend position de manière très critique face à la conduite de la guerre du général Cadorna. Arrêté puis condamné à une année de réclusion pour non respect des règles de protection du secret militaire en septembre 1916, il est ensuite mis en congé lors de sa sortie de prison le 14 octobre 1917. Après le départ de Cadorna et l'arrivée du général Diaz, il est rappelé au service le 19 janvier 1918. Nommé au Commissariat général de l'Aéronautique nouvellement créé, il présente néanmoins rapidement sa démission le 4 juin 1918, déçu de ne pouvoir influencer les choix de programmation, en particulier la non réalisation du projet Caproni 600. Durant sa retraite, il se consacre à la rédaction de textes et d'ouvrages propageant sa théorie de l'arme aérienne. Suite à une intercession du général Diaz, Douhet est laborieusement réhabilité, puis nommé général de division de l'Armée de terre, le 22 juillet 1923, bien que toujours en retraite. Il adhéra au fascisme, champion s'il en est de l'aviation, dans l'espoir d'obtenir un poste décisionnel. A nouveau déçu, il mourut le 14 février 1930 d'une crise cardiaque, sans avoir une seule fois vu ses conceptions mises en œuvre.

Nous avons renoncé, pour des questions de lisibilité, à insérer des références en bas de page. Le lecteur pourra néanmoins se reporter à la bibliographie citée en fin d'article. Pour toutes questions et précisions, l'auteur se met à disposition à l'adresse suivante : julien.grand@vtg.admin.ch.

L'œuvre de Douhet

Comme déjà évoqué plus haut, Douhet commence à s'occuper de questions aéronautiques dès 1910, par une série d'articles dans le journal *La Preparazione*. Participant à la guerre de Lybie, il donne en 1912 dans *Norme per l'impiego degli aeroplani in guerra*, une étude sur l'organisation et l'emploi de l'aviation. Dès le début de la Première Guerre mondiale, il livre ses premières constatations dans le périodique *Gazzetta del popolo*. C'est en 1915 - 1916 que se forme définitivement sa pensée. Certes, il publie moins du fait de la guerre, mais consigne ses pensées dans le *Diario critico di guerra*, publié en 1921-1922. Au sortir de la Guerre, en 1919, il donne une œuvre de fiction qui démontre comment la Première Guerre mondiale aurait pu se terminer bien plus rapidement: *Come finì la grande guerra - la vittoria alata*. De mars 1919 à 1921, il défend son point de vue dans le journal *Il Dovero*, puis donne son ouvrage-maître qui porte le titre de *Il Dominio dell'Aria*, complété par un second livre lors d'une réédition de 1927. Entre-temps, il publie en 1923 *La difesa nazionale*. En 1930, publié de manière posthume, sa dernière œuvre paraît sous le titre *La guerra del 19...*, une représentation de fiction d'une guerre à venir, gagnée bien évidemment par la partie qui aura mis en place sa vision de la guerre. Pour terminer ce rapide tour d'horizon de l'œuvre de Douhet, nous nous devons encore de mentionner les nombreuses contributions qu'il a adressé dans les années 1920 aux périodiques *Rivista Aeronautica* et *Forze Armate*.

Une pensée hétérodoxe et maximaliste

Sans prétendre à une quelconque exhaustivité, nous allons maintenant passer en revue les principales idées de Giulio Douhet. Il va sans dire que nous ne pouvons le faire que dans les grandes lignes et qu'un complément serait absolument nécessaire, par le biais de la lecture de son œuvre maîtresse *La maîtrise de l'air*. En 1910, et de manière surprenante, il déclare que l'« on ne verra jamais de grosses opérations de guerre menées à travers l'air »! Il ne tarde cependant pas à virer de bord pour prôner, la même année, la séparation des moyens aériens de l'Armée de Terre et de la Marine, pour ériger une Armée de l'air totalement indépendante. Il commence alors à utiliser le concept central de la « maîtrise de l'air » qui deviendra le cœur de sa doctrine.

Sa pensée se concrétise durant la Grande Guerre pour arriver à pleine maturité en 1921 dans *La maîtrise de l'air*. Il s'agit d'une vision apocalyptique de la guerre, que jusque-là seuls des auteurs de science-fiction comme Orson Wells ou Jules Verne n'avaient osé décrire. Fortement impressionné par la guerre de tranchées et l'immobilisme des fronts qui ont engendré la mort de millions d'hommes, Giulio Douhet voit dans les nouvelles armes, en particulier l'avion, un moyen de reprendre l'offensive. Incapable de défendre, l'avion ne peut que mener à l'attaque à outrance. Aussi, il trace d'emblée l'utilisation des chasseurs ainsi que de toutes armes de défense aérienne (il ne connaît pas encore les radars et les missiles de défense aérienne, ce qui sera ensuite une des



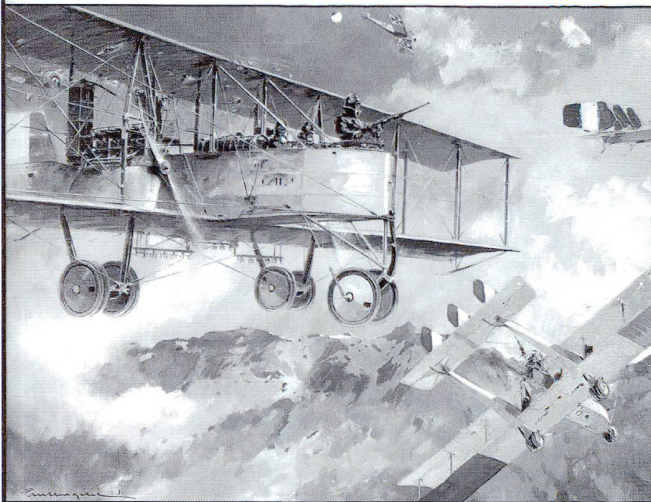
Le Général Giulio Douhet. Source : Facon.

principales critiques exercée à son encontre). La maîtrise de l'air, soit « se trouver en mesure d'empêcher l'ennemi de voler, tout en conservant soi-même cette possibilité », est la condition clé pour engager l'arme aérienne. Cet engagement se déroule sous la forme de raids massifs de bombardiers sur les principales concentrations de population adverses. Le triptyque bombes explosives, incendiaires et toxiques (c'est-à-dire chimiques) doit permettre d'atteindre la victoire. En effet les premières détruisent, les secondes créent les premiers foyers d'incendie alors que les dernières empêchent les secours d'arriver et rendent la zone inaccessible pendant de nombreux jours. Cette action, élargie à l'entier des villes, doit provoquer un effet de panique et de résignation de la part de la population qui va contraindre le gouvernement adverse à capituler. Cette vision maximaliste peut apparaître très inhumaine, vue notamment l'utilisation des gaz. Elle poursuit néanmoins un but « humanitaire » dans le sens où il s'agit de limiter les pertes au minimum, la guerre se terminant plus rapidement. Dans *La Guerre de 19...*, le conflit ne dure en effet que deux jours.

Douhet défend l'autonomie d'une armée aérienne mais ose même aller plus loin. En effet, en 1921, il prétend encore voir une utilité pour des aviations d'appui pour l'armée de terre et la marine. Or en 1927, il affirme que ces aviations d'appoint ne servent à rien et déclare avoir défendu cette idée uniquement pour des raisons politiques. Il pousse le bouchon encore plus loin en affirmant que les deux autres armes ne doivent plus pouvoir permettre que de résister

Giulio DOUHET

LA MAÎTRISE DE L'AIR



Première traduction de l'ouvrage-maître de Douhet en 2007 par le lieutenant-colonel Benoît Smith.

Pour en savoir plus :

CHAMAGNE, Régis, *L'Art de la guerre aérienne*. L'Esprit du livre éditions, Bayeux, 2004, 284 p.

CHAMAGNE, Régis [Entretien avec], « De l'art de la guerre aérienne », in *Défense et Sécurité Internationale*, AERION, Ventabren, n° 14, avril 2006, pp. 92 -95.

DAVID, Dominique, « Douhet ou le dernier imaginaire », in *Stratégique*, janvier 1991, disponible sur www.stratisc.org.

DOUHET, Giulio, *La maîtrise de l'air*. Economica, Paris, 2007, 438 p.

FACON, Patrick, *Le Bombardement stratégique*. Editions du Rocher, Monaco, 1995, 355 p.

FORGET, Michel, *Puissance aérienne et stratégies*. ADDIM, Château-Chinon, 1996, 360 p.

LIARDET, Jean-Philippe, « Le bombardement stratégique », in *L'art de la guerre*, Harnois, Rognac, n° 2, juin-juillet 2002, pp. 38 - 49.

SCIACCO, Gaëtan, « Les contributions fondamentales de Giulio Douhet et de Billy Mitchell à la naissance d'une doctrine d'emploi de l'arme aérienne », in *Stratégique*, n°64, 1996-4, disponible sur www.stratisc.org.

au sol pour rechercher la décision dans l'air. Pas étonnant que notre auteur ne se soit pas fait que des amis! Ainsi, tous les moyens alloués à ces aviations d'appui ne seraient que du pur gaspillage, retirant de précieux fonds à l'Armée de l'air. Il réserve le même triste sort à l'aviation de chasse, impuissante face à la masse de bombardiers engagée lors d'une quelconque action. La chasse ne représente aussi donc qu'un énorme détournement de ressources.

Dans *La Guerre de 19...*, Douhet présente en effet l'engagement des bombardiers comme l'engagement successif de plusieurs échelons composés d'une quarantaine d'appareils. Pour l'entier de l'attaque se succèdent alors environ 1500 appareils. Si les chasseurs parviennent à anéantir complètement les premières vagues d'assaut, ils subissent également des pertes et ne sont plus capables de s'opposer aux vagues suivantes, qui détruisent alors les principales villes du pays. Le lendemain, les attaques sont reprises mais, la chasse affaiblie voire complètement annihilée, ne peut plus rien... Le pays est livré à la destruction. Cette vision très industrielle de la guerre, avec le sacrifice conscient des premières vagues, n'est possible que par l'utilisation de ce que Douhet appelle l'appareil de bataille: un avion lourd capable d'emporter des bombes mais hérissé d'armes pour se défendre contre un adversaire aérien. D'aucun verront dans ce projet un *croiseur des airs* mais jamais Douhet ne mentionnera ce terme dans ses œuvres. Toujours est-il que son engagement en masse, sous le mot d'ordre de la concentration des forces, doit limiter les attaques de chasseurs à de simples piquées et permettre la destruction des centres de population adverses.

Douhet dans l'histoire: Destruction à outrance contre frappes « chirurgicales »

Nul n'est prophète en son pays! Ainsi, la doctrine de Douhet ne sera jamais mise en oeuvre en Italie. Par contre, par le biais de Trenchard et Mitchell, la vision de l'Italien sera partiellement reprise dans les armées de l'air anglo-saxonnes de la Seconde Guerre mondiale. La parenté de Douhet n'est pas établie dans ces actions (et la question reste ouverte...), mais il va sans dire que des opérations comme la bataille d'Angleterre ou le bombardement de la ville de Dresde entrent dans sa vision. Or, il apparaît clairement que les effets escomptés ne sont pas au rendez-vous: les Anglais n'abandonneront pas le combat, pas plus que les Allemands d'ailleurs. De plus, la théorie maximaliste est contredite par l'utilisation des chasseurs dans le ciel de l'Angleterre entre 1940 et 1941.

La fin de la guerre et l'engagement de la bombe atomique vont cependant remettre Douhet au goût du jour par le biais d'un courant néo-douhétiste. En effet, l'arme nucléaire permet de se rapprocher du concept de destruction à outrance prôné par l'Italien et d'exercer la terreur sur les populations. Sa théorie comprenait d'ailleurs en germe le concept de la dissuasion : par une destruction assurée, qui aurait eut intérêt d'entrer en guerre?

La guerre de Corée ainsi que celle du Viêt-Nam rejettent notre auteur aux oubliettes. En effet, la maîtrise de l'air n'a pas permis la victoire. Récemment, lors des

campagnes aériennes de la première guerre du Golfe ou de l'intervention de l'OTAN en Serbie, nous avons redécouvert l'œuvre de Douhet (traduite seulement en 2007 en français...), dans le sens où seule la maîtrise totale de l'air a permis de passer à une phase terrestre de la campagne. Cependant, la terreur promise par Douhet n'a pas trouvé grâce auprès des chefs de guerre. Un autre concept, celui des « frappes chirurgicales, » a remplacé la destruction de masse par le bombardement. En effet, une conduite de la guerre telle que le prévoit notre auteur ne serait plus possible aujourd'hui, car elle ne prévoit que le cas d'une guerre totale où tous les éléments de la nation seraient engagés. Jamais la guerre de libération du Koweït n'aurait été aussi bien accueillie dans la population occidentale si elle avait conduit à la destruction pure et simple des principales villes irakiennes. Ainsi, Douhet semble, par certains côtés, comme très en avance sur son temps, mais il n'a pas tenu suffisamment compte de facteurs tels que les développements techniques, ou encore l'apparition de guerres de nouveaux types avec la guerre froide, ou encore l'irruption du poids de l'opinion publique dans la conduite de la guerre. Toutefois, sa lecture demeure très riche, par le fait qu'il amène dans l'histoire de la stratégie aérienne des concepts vitaux, tels que celui de la maîtrise de l'air, indispensable lors de toute action des forces armées au sol.

J.G.

Nouvelles brèves

Traité signé entre la Suisse et l'Autriche concernant la collaboration dans le domaine de la sécurité de l'espace aérien

Le conseiller fédéral Samuel Schmid, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), et l'ambassadeur d'Autriche à Berne, M. Hans Peter Manz, ont signé mardi au Palais fédéral un traité concernant la collaboration dans le domaine de la sécurité de l'espace aérien. Les Chambres fédérales avaient donné leur approbation au traité.

Le traité permet une collaboration transfrontalière entre la Suisse et l'Autriche dans le domaine de la sécurité de l'espace aérien contre des menaces non militaires par la voie des airs. Son élément central est un large échange mutuel d'informations en particulier sur la situation aérienne générale.

L'accord sauvegarde la souveraineté des deux Etats. Tout particulièrement dans la perspective du Championnat d'Europe de football EURO 08 de juin prochain en Autriche et en Suisse, il permet une étroite collaboration dans le domaine de la sécurité dans l'espace aérien. Cependant, à la différence des accords conclus avec les autres Etats voisins, aucun engagement transfrontalier de police aérienne n'est prévu.

Afin de pouvoir mieux combattre les attentats terroristes semblables à ceux du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis,

la Suisse s'efforce de conclure avec les Etats environnants des accords facilitant une étroite coopération dans la lutte contre les attaques terroristes commises avec des aéronefs civils. De tels accords ont déjà été conclus avec la France, l'Italie et l'Allemagne.

Forces aériennes, 15.04.2008

Les Forces aériennes suisses s'entraînent en France

Du 23 au 30 juin 2008, les pilotes des Forces aériennes suisses effectuent avec trois avions de combat F/A 18 des exercices de défense aérienne au nord-ouest de la France. La campagne OCEAN TIGER 2008 a lieu à Landivisiau et sert de complément à l'entraînement de défense aérienne qui est restreint en Suisse par égard pour la population. La délégation suisse des Forces aériennes comprend 30 personnes - neuf pilotes et 21 spécialistes. Les Forces aériennes suisses participent chaque année à plusieurs campagnes à l'étranger avant tout pour limiter les nuisances.

La base légale pour la campagne OCEAN TIGER 2008 (TIGER MEET 2008) est une convention technique qui se base sur l'accord conclu le 27 octobre 2003 entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République française relatif aux activités communes d'instruction et d'entraînement des armées françaises et de l'armée suisse.

Forces aériennes, 23.06.2008

Les Forces aériennes suisses s'exercent aux vols de nuit en Norvège

Du 12 novembre au 7 décembre 2007, des pilotes des Forces aériennes suisses séjournent à Oerland (Norvège), où ils ont l'occasion de s'exercer à la pratique des vols de nuit avec six avions de combat F/A-18, plus un appareil de réserve. Portant l'appellation de NIGHTWAY, cette campagne, qui se déroule dans le Grand Nord, est considérée comme un complément à l'entraînement aux vols de nuit, qui ne peuvent être pratiqués que de manière marginale en Suisse afin de ne pas indisposer la population. L'objectif de la campagne est d'utiliser les avions de combat suisses dans des conditions difficiles (obscurité, froid, intempéries et géographie), mais aussi de permettre aux pilotes d'approfondir leur pratique des vols de nuit.

Pour ne pas exposer la population suisse à des nuisances sonores excessives, les Forces aériennes prennent en charge les coûts supplémentaires engendrés par ces exercices à l'étranger.

Une convention (MOU) entre le royaume de Norvège et la Suisse constitue la base légale permettant d'organiser une telle campagne.

Forces aériennes, 12.11.2007